

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 23 (1943)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Législation économique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

### Revue « L'ECHO SUISSE »

Dans le but de mieux faire connaître parmi les Suisses, l'« Echo Suisse », Revue des Suisses à l'étranger, le Cercle Commercial Suisse s'est occupé d'avoir des spécimens de cet illustré et en tient un certain nombre à la disposition des intéressés.

Ces spécimens peuvent être retirés au Secrétariat du Cercle Commercial Suisse, 10 rue des Messageries, Paris (10<sup>e</sup>), contre paiement de la somme de 2 francs français pour participation aux frais.

Il s'agit d'une revue paraissant mensuellement et dont le montant de l'abonnement annuel sera très probablement de 130 francs français au minimum. Les personnes désirant s'abonner sont invitées à faire parvenir leurs nom et adresse, avec une enveloppe timbrée, au Cercle Commercial Suisse qui donnera ultérieurement toutes indications utiles.

### « MA PATRIE », ouvrage historique suisse

D'autre part, nous vous informons que le Secrétariat des Suisses à l'étranger vient de publier un ouvrage intitulé

« Ma Patrie », qui retrace d'une façon très vivante les principales étapes de l'histoire suisse. Il est illustré avec de beaux documents. Son prix sera de 40 francs français environ. Les personnes qui désireraient le recevoir voudront bien passer leur commande à la Chambre de Commerce Suisse en France, 16 avenue de l'Opéra, Paris (1<sup>er</sup>), avant la fin du mois d'avril.

### « INSIGNE SPORTIF SUISSE »

La Société Suisse de Gymnastique Suisse de Paris nous signale qu'elle se propose d'organiser de nouveau, cette année, les épreuves de « L'insigne sportif suisse ». Pour faciliter l'entraînement des candidats, l'Institution précitée met à leur disposition un terrain de sport. Les personnes intéressées voudront bien envoyer le plus rapidement possible leur inscription de principe à M. A. Boillat, 8 rue Abel, Paris (12<sup>e</sup>) qui leur donnera tous les renseignements utiles.

## LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

### FRANCE : Principaux textes parus du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 1943.

#### QUESTIONS FISCALES ET D'ENREGISTREMENT

Instruction fixant les règles à suivre pour la perception de l'impôt sur les traitements et salaires dans le cas où il ne peut être fait application des barèmes prévus à l'art. 4 du décret du 27 janvier 1941 (travailleurs à domicile).

J. O. (1) du 6 février 1943 (p. 354).

Fixation à 6 p. 100 de la valeur locative imposable du taux de la taxe d'habitation de la Ville de Paris (arrêté du 1<sup>er</sup> février 1943).

B. M. O. (2) du 7 février 1943.

Blocage des provisions pour renouvellement du matériel et des stocks. Conditions d'application de l'article 21 de la loi du 24 octobre 1942 portant réforme fiscale.

Arrêté du 25 janvier 1943 au J. O. du 11 février 1943 (p. 402).

Institution de l'impôt métal.

Loi du 9 février et arrêté du 10 février 1943 au J. O. du 13 février 1943 (p. 418 et 423).

Fixation de la date d'entrée en vigueur des articles 41-42 modifiant le tarif du droit proportionnel de timbre des effets négociables et non négociables de la loi du 24 octobre 1942 portant réforme fiscale.

Arrêté du 9 février 1943 au J. O. du 14 février 1943 (p. 432).

(1) J. O. : Journal Officiel de l'Etat Français.

(2) B. M. O. : Bulletin Municipal Officiel (Paris).

Tableau des coefficients applicables pour l'assiette de l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole au revenu servant de base à la contribution foncière pour 1943.

J. O. du 18 février 1943 (p. 81 a à 87 a).

Modification du régime des participations en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières d'une société française par actions ou à responsabilité limitée appartenant à une autre société par actions ou à responsabilité limitée

Loi du 19 février 1943 au J. O. du 24 février 1943 (p. 530).

Indices prévus pour le calcul des provisions pour le renouvellement des stocks, de l'outillage et du matériel.

Arrêté du 11 février 1943 au J. O. du 24 février 1943 (p. 537).

Incorporation dans le Code général des impôts directs et taxes assimilées de divers textes législatifs modifiant certaines dispositions du Code.

Décret du 18 février 1943 au J. O. du 7 mars 1943 (p. 662).

#### QUESTIONS JURIDIQUES ET SOCIÉTÉS

Forme des actions.

Loi du 3 février 1943 au J. O. du 20 février 1943 (p. 498).

Statut de la co-propriété des immeubles divisés par appartements.

Loi du 4 février 1943, complétant la loi du 28 juin 1938, au J. O. du 21 février 1943 (p. 513).

Sociétés à capital variable. Modification de l'article 49 de la loi du 24 juillet 1867 quant au maximum du capital social et des augmentations de capital.

Loi du 2 mars 1943 au J. O. du 6 mars 1943 (p. 641).

Loi du 4 mars 1943 sur les sociétés par actions (Rectificatif).

J. O. du 6 mars 1943 (p. 642).

Banques populaires. Montant du capital initial, des augmentations de capital et des intérêts des capitaux souscrits.

Loi du 2 mars 1943 au J. O. du 17 mars 1943 (p. 770).

Modification de l'article 4 du décret-loi du 22 février 1940 relatif à l'assurance sur la vie, aux sociétés de capitalisation en temps de guerre et tendant à l'institution d'un groupement entre sociétés d'assurances sur la vie pour la garantie des risques de guerre.

Loi du 15 février 1943 au J. O. du 19 mars 1943 (p. 786).

## LÉGISLATION DU TRAVAIL

### Accidents du travail

Réparation des accidents du travail résultant de faits de guerre.

Loi du 31 décembre 1942, modifiant la loi du 24 octobre 1940 au J. O. du 19 février 1943 (p. 481).

Modification à la législation sur les accidents du travail en agriculture.

Loi du 16 mars 1943 au J. O. du 21 mars 1943 (p. 818).

Majoration du tarif des frais médicaux en matière d'accidents du travail fixé par arrêté du 5 mai 1939.

Arrêté du 17 mars 1943 au J. O. du 22-23 mars 1943 (p. 839).

### Assurances sociales

Modification du régime agricole des assurances sociales.

Loi du 1<sup>er</sup> février 1943 au J. O. du 6 février 1943 (p. 345).

### Organisation du travail

Modification de la loi du 21 mai 1938 relative à l'orientation et à la formation professionnelles.

Décret du 12 février 1943 au J. O. du 17 février 1943 (p. 467).

Organisation de la formation professionnelle obligatoire.

Décret et arrêté du 15 février 1943 au J. O. du 16 février 1943 (p. 454).

Abrogation de l'article 16 de la loi du 26 juillet 1925 sur l'organisation et le fonctionnement des Chambres de métiers et dissolution de l'Assemblée des présidents de Chambres et du Bureau permanent.

Loi du 11 février 1943 au J. O. du 13 février 1943 (p. 419).

### Recensement

Obligation de déclaration pour les ouvriers spécialistes et manœuvres qualifiés : 1<sup>o</sup> du bâtiment; 2<sup>o</sup> de la production et de la transformation des métaux.

Décrets du 15 mars 1943 au J. O. des 15 et 16 mars 1943 (p. 763).

Institution d'un certificat de travail.

Décret du 27 mars 1943 au J. O. du 31 mars 1943 (p. 918).

### Sécurité de la famille et du travail

Avances aux organismes d'habitations à bon marché.

Loi du 16 mars 1943 au J. O. du 26 mars 1943 (p. 866).

### Réquisition de la main-d'œuvre

Création du Commissariat général à la main-d'œuvre française en Allemagne.

Loi du 6 février 1943 au J. O. du 7 février 1943 (p. 363).

Recensement des Français et ressortissants français ne se trouvant pas pourvus d'un emploi utile aux besoins du pays.

Circulaire du 2 février 1943 au B. H. D. (3) du 15 février 1943.

Envoi en Allemagne de main-d'œuvre non spécialisée.

Circulaire du 5 février 1943 au B. H. D. du 15 février 1943.

Institution du service du travail obligatoire pour une durée de deux ans.

Loi du 16 février 1943 au J. O. du 17 février 1943 (p. 461).

Création du Commissariat général au service obligatoire du travail.

Loi du 24 février 1943 au J. O. du 25 février 1943 (p. 546).

Accomplissement du service obligatoire du travail par les étudiants.

### Retraites et pensions

Détermination des dates limites de production des demandes d'allocations et de majoration de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Arrêté du 5 février 1943 au J. O. du 4 mars 1943 (p. 623).

## DROIT ADMINISTRATIF

### Agriculture et ravitaillement

Organisation du corps de l'Inspection générale de l'agriculture.

Décret du 25 février 1943 au J. O. du 4 mars 1943 (p. 615).

Mise en exploitation de terres dont l'état actuel ne permet pas la culture.

Loi du 12 mars 1943 au J. O. du 14 mars 1943 (p. 746).

(3) B. H. D. : Bulletin Hebdomadaire de Documentation.

Modification de la loi du 27 juillet 1940 relative à l'organisation de la production laitière.

Loi du 15 février 1943 au J. O. du 14 mars 1943 (p. 746).

Réglementation du commerce des céréales.

Loi du 18 février 1943 au J. O. du 21 février 1943 (p. 514).

Organisation et fonctionnement de la Chambre syndicale nationale.

Décret du 16 mars 1943 au J. O. du 17 mars 1943 (p. 772).

Modification et complément des lois des 2 décembre 1940 et 16 décembre 1942 relatives à l'organisation corporative de l'agriculture.

Loi du 16 mars 1943 au J. O. du 17 mars 1943 (p. 770).

Organisation du marché de la farine.

Loi et arrêté du 15 mars 1943 au J. O. du 24 mars 1943 (p. 843 et 852).

Attribution aux préfets régionaux de certains pouvoirs exceptionnels en matière de ravitaillement.

Décret du 22 mars 1943 au J. O. du 30 mars 1943 (p. 907).

### Contrôle économique

Réglementation des transactions, amendes, confiscations administratives, en matière d'infraction à la législation sur le ravitaillement.

Décret du 21 janvier 1943 au J. O. du 4 février 1943 (p. 331).

Interprétation des articles 15 et 25 de la loi du 31 décembre 1942 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions aux règles du ravitaillement.

Loi du 23 février 1943 au J. O. du 28 février 1943 (p. 578).

Recherche et constatation des infractions aux décisions des Comités d'Organisation.

Arrêté du 3 février 1943 au J. O. du 4 mars 1943 (p. 616).

Modifications des conditions de contrôle des vins à appellations d'origine contrôlée.

Décret du 16 mars 1943 au J. O. du 23 mars 1943 (p. 835).

### Organisation professionnelle

Création du Comité d'Organisation des Industries de demi-produits en métaux et alliages non-ferreux et nomination de ses membres.

Décret du 1<sup>er</sup> février 1943 au J. O. du 6 février 1943 (p. 357).

Création du Comité d'Organisation des Commerces non spécialisés.

Arrêté du 14 janvier 1943 au J. O. du 7 février 1943 (p. 370).

Création du Comité d'Organisation de l'Industrie des gazogènes pour moteurs à explosion et à combustion interne et nomination du directeur responsable et des membres du Comité.

Décrets du 4 février 1943 au J. O. du 10 février 1943 (p. 391).

Création du Comité d'Organisation de l'Industrie de la distillerie utilisant des matières d'origine agricole.

Décret du 1<sup>er</sup> février 1943 au J. O. du 28 février 1943 (p. 579).

Création d'un Comité d'Organisation des Commerces d'importation et d'exportation.

Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1943 au J. O. du 10 mars 1943 (p. 698).

Création d'un Comité d'études des petites et moyennes entreprises.

Arrêté du 13 mars 1943 au J. O. du 27 mars 1943 (p. 888).

### Répartition

Mobilisation des métaux non ferreux compris dans une vente volontaire ou forcée aux enchères publiques.

Décret du 3 février 1943 au J. O. du 6 février 1943 (p. 357).

Echange et reprise des écrans radiologiques et ampoules pour rayons X. Contre-partie à exiger par les praticiens de la profession dentaire.

Décisions B. 24, 25 et 26 du 1<sup>er</sup> janvier 1943 du Répartiteur chef de la Section des métaux non-ferreux au J. O. du 3 février 1943 (p. 328).

Interdiction de construire des locomotives et locotracteurs munis de moteurs à combustion interne.

Décision générale n° 10 du 9 janvier 1943 du Comité d'Organisation de l'Industrie et des Commerces du matériel de transport ferroviaire (Comité Matfer) et du Comité d'Organisation des Industries de la construction de matériels pour manutention, travaux publics et sidérurgie (Comité M. T. P. S.) au J. O. du 6 février 1943 (p. 360).

Fixation de la compétence de la Section des fontes, fers et aciers.

Arrêté du 20 janvier 1943 au J. O. du 27 février 1943 (p. 573).

Métaux non ferreux compris dans une vente volontaire ou forcée aux enchères publiques.

Décision R. G. 12 du 12 mars 1943 du Commissaire à la mobilisation des métaux non ferreux au J. O. du 26 mars 1943 (p. 878).

Mobilisation des appareils servant à concentrer les moûts.

Décision R. G. 11 du 27 février 1943 du Commissaire à la mobilisation des métaux non ferreux, au J. O. des 8 et 9 mars 1943 (p. 688).

### Textes divers

Tarif minimum du courtage à percevoir par les agents de change près la Bourse de Paris.

Décret du 30 décembre 1942 au J. O. du 4 février 1943 (p. 330).

Création de zones réservées

Loi du 20 janvier 1943 au J. O. du 18 février 1943 (p. 474).

Règlements franco-suisse.

Avis n° 20 de l'Office des Changes, aux intermédiaires, au J. O. du 25 février 1943 (p. 559).

### ACTES DES AUTORITÉS OCCUPANTES

Avis du 2 février 1943 concernant la mise hors cours des pièces de monnaie allemandes  
Gazette du Palais des 17 et 19 février 1943.

Ordonnance du 19 février 1943 rendant obligatoire la déclaration des travaux de construction non autorisés.  
Gazette du Palais des 3 et 6 mars 1943.

(Communiqué par la Société Fiduciaire Juridique et Fiscale, 51 rue de la Chaussée-d'Antin, Paris-9<sup>e</sup>.)